

Quatre-vingt-seizième rencontre du comité administratif de la Municipalité régionale de comté des Sources, tenue à la salle des partenaires, au 309, rue Chassé à Val-des-Sources, le mercredi 12 février 2025 à 14 h 30.

PRÉSENCES

DANVILLE	Mme Martine Satre
VAL-DES-SOURCES	M. Hugues Grimard
WOTTON	M. Jocelyn Dion
Directeur général et greffier-trésorier	M. Frédéric Marcotte

ABSENCE

SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
--------------	--------------------

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville de Val-des-Sources.

MOT DE BIENVENUE

Le préfet, M. Hugues Grimard, ouvre la rencontre et souhaite la bienvenue aux membres du comité.

2025-02-0732

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la rencontre remis aux membres du comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
et appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

ET RÉSOLU,

QUE l'ordre du jour est accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

ATELIER DE TRAVAIL AVEC M. BENOÎT LÉVESQUE POUR L'ÉVALUATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres du comité travaillent avec M. Benoît Lévesque pour déterminer les éléments de l'évaluation du directeur général, afin que cette évaluation soit complétée par le conseil de la MRC. Le directeur général et greffier-trésorier n'est pas présent à cet atelier de travail.

2025-02-0733

PROCÈS-VERBAL DU 15 JANVIER 2025

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la rencontre du 15 janvier 2025, tous d'un commun accord exemptent le préfet de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
et appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

ET RÉSOLU,

QUE ledit procès-verbal de la rencontre du 15 janvier 2025 est accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

2025-02-0734

PROCÈS-VERBAL DU 22 JANVIER 2025

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la rencontre extraordinaire du 22 janvier 2025, tous d'un commun accord exemptent le préfet de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Martine Satre
et appuyé par le préfet, M. Hugues Grimard

ET RÉSOLU,

QUE ledit procès-verbal de la rencontre extraordinaire du 22 janvier 2025 est accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

SUIVI DE LA RENCONTRE EXTRAORDINAIRE DU 22 JANVIER 2025

Le préfet fait le suivi de l'intervention effectuée en lien avec la rencontre extraordinaire du 22 janvier dernier. Aucun suivi supplémentaire ne sera nécessaire dans ce dossier.

FONDS FLI / FLS / FSE

LYOCANDY S.E.N.C.

Considérant que la rencontre du comité de développement économique du 12 février 2025 a été annulée, ce dossier est reporté à la prochaine rencontre.

ORIO INFONUAGIQUE

Considérant que la rencontre du comité de développement économique du 12 février 2025 a été annulée, ce dossier est reporté à la prochaine rencontre.

ADMINISTRATION

2025-02-0735

APPLICATION DU RÈGLEMENT 158-2008 RELATIF À LA PROTECTION DES MILIEUX FORESTIERS DE LA MRC DES SOURCES : CAS D'INFRACTION / NOMINATION DU PROCUREUR

CONSIDÉRANT un cas d'infraction au règlement 158-2008 relatif à la protection des milieux forestiers de la MRC des Sources, situé sur le territoire de la Municipalité de Wotton;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner un procureur dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Martine Satre
et appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

ET RÉSOLU,

QUE M^e Annie Aubé, ainsi que la Firme Therrien Couture Jolicoeur Avocats, soient les avocats retenus dans ce dossier pour :

- agir à titre de procureur pour la MRC des Sources;
- émettre les constats d'infraction et toute ordonnance appropriée à BSM pour contravention au règlement 158-2008 relatif à la protection des milieux forestiers de la MRC des Sources, pour et au nom de la MRC des Sources.

Adoptée à l'unanimité.

2025-02-0736**RATIFICATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES PELOUSES PAR GESTION 2000 POUR LES 4 BÂTISSSES ET LA ROUTE VERTE POUR SAISON ESTIVALE 2025**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a demandé des soumissions pour le service d'entretien des pelouses pour les 4 bâtisses (309, rue Chassé, 600, rue Gosselin, 12, route 116 et 39, rue Dépôt) et la Route verte, pour la saison estivale 2025;

CONSIDÉRANT la réception de la soumission de Gestion 2000;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au règlement 263-2021 Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]*;

CONSIDÉRANT la section III, article 14 de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]* et compte tenu du montant de l'offre de service, la MRC peut procéder par une entente de gré à gré afin d'octroyer le contrat de service d'entretien des pelouses pour ses bâtiments et la Route verte;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
et appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources accepte les soumissions de Gestion 2000, aux montants suivants incluant les taxes nettes, pour la saison estivale 2025 :

- 309, rue Chassé :	2 625 \$
- 600, rue Gosselin :	1 023,75 \$
- 12, route 116 :	682,50 \$
- 39, rue Dépôt et Route verte :	8 400 \$

QUE la directrice à l'administration et greffière-trésorière adjointe, Mme Audrey Picard, est autorisée à signer l'entente pour le service d'entretien des pelouses des bâtiments et de la Route verte, aux montants ci-dessus mentionnés, pour la saison estivale 2025.

Adoptée à l'unanimité.

2025-02-0737**RATIFICATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE PAR NSW CONTRÔLE POUR LES BUREAUX DE SERVICE CANADA POUR 2025-2026**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources loue des espaces à Service Canada dans sa bâtisse du 309, rue Chassé à Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT qu'une des obligations en tant que locateur est de s'assurer que les espaces sont conformes aux normes de Service Canada;

CONSIDÉRANT la réception du contrat de service de NSW Contrôle pour le programme d'entretien et d'optimisation des systèmes de commande et régulation de Service Canada pour les deux prochaines années, soit 2025, au coût de 1 554 \$ taxes nettes incluses et 2026, au coût de 3 549 \$ taxes nettes incluses;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au règlement 263-2021 Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]*;

CONSIDÉRANT la section III, article 14 de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]* et compte tenu du montant de l'offre de service, la MRC peut procéder par une entente de gré à gré afin d'octroyer le contrat de service d'entretien et d'optimisation des systèmes de commande et régulation de Service Canada;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le préfet M. Hugues Grimard
et appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources accepte le contrat de service de NSW Contrôle, pour le programme d'entretien et d'optimisation des systèmes de commande et régulation de Service Canada, pour les deux prochaines années :

- 2025 : au coût de 3 446,10 \$ taxes nettes incluses
- 2026 : au coût de 3 549 \$ taxes nettes incluses

QUE la directrice à l'administration et greffière-trésorière adjointe, Mme Audrey Picard, soit autorisée à signer l'entente avec NSW Contrôle pour le programme d'entretien et d'optimisation des systèmes de commande et régulation de Service Canada, pour les deux prochaines années.

Adoptée à l'unanimité.

2025-02-0738

RATIFICATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA GÉNÉRATRICE SIB GÉNÉRATRICES POUR LES BUREAUX DE LA SQ POUR 2025-2026

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources loue des espaces à la Sûreté du Québec dans sa bâtisse du 600, rue Gosselin à Wotton;

CONSIDÉRANT qu'une des obligations en tant que locateur est de s'assurer que la génératrice soit fonctionnelle et conforme aux normes de la Société québécoise des infrastructures (SQI), qui gère les bâtisses logeant les bureaux de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT la réception du contrat de service de SIB Génératrices pour l'entretien préventif et l'inspection bisannuelle de la génératrice pour les deux prochaines années, soit 2025 et 2026, au coût de 2 255,40 \$ taxes nettes incluses par année;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au règlement 263-2021 Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]*;

CONSIDÉRANT la section III, article 14 de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]* et compte tenu du montant de l'offre de service, la MRC peut procéder par une entente de gré à gré afin d'octroyer le contrat de service d'entretien de la génératrice SIB Génératrice pour les bureaux de la SQ pour 2025-2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Martine Satre
et appuyé par le préfet M. Hugues Grimard

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources accepte le contrat de service de SIB Génératrices, pour le programme d'entretien de la génératrice aux bureaux de la Sûreté du Québec, par SIB Génératrices, pour les deux prochaines années, soit 2025 et 2026, au coût de 2 255,40 \$ taxes nettes incluses par année.

QUE la directrice à l'administration et greffière-trésorière adjointe, Mme Audrey Picard, soit autorisée à signer l'entente avec SIB Génératrices pour le service d'entretien de la génératrice aux bureaux de la Sûreté du Québec, pour 2025 et 2026.

Adoptée à l'unanimité.

2025-02-0739**DÉPÔT AU PROGRAMME FORCES FRANCO MUNICIPALES DU MAMH - DÉVELOPPER DES ÉCHANGES DE COLLABORATION FRANCO-CANADIEN SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE DU CHANVRE**

CONSIDÉRANT la présentation du projet « Collaborer à structurer nos économies rurales par la culture du chanvre industriel » dont l'organisme porteur est la MRC des Sources et l'organisme municipal partenaire est le Village de Donnelly;

CONSIDÉRANT que les actions du projet consistent à :

- effectuer une visite de réciprocité d'écosystèmes en développement de la filière du chanvre industriel dans la MRC des Sources, Québec et Smoky River, Alberta;
- présenter et représenter aux événements 2025 :
 - Hemp Canada Conférence et Expo de l'Alliance Commerciale canadienne du Chanvre du 18 au 20 novembre 2025 à Winnipeg, Manitoba;
 - Rendez-vous des écomatériaux du 21 au 22 octobre 2025 à Val-des-Sources, Québec;
- s'impliquer au cœur de communications francophones et positionner la filière des biomatériaux au sein du nouvel Office canadien de promotion et de recherche pour le chanvre industriel;
- poursuivre la réflexion entamée en 2024 pour développer l'écosystème des écomatériaux et prévoir le positionnement et la conversion du bâtiment récemment acquis par la Ville de Val-des-Sources et des terrains adjacents situés sur l'ancienne mine Jeffrey près du boulevard industriel, en accélérateur de produits industriels dans la filière.

CONSIDÉRANT la présentation des coûts et du financement, dont les aides gouvernementales à la hauteur de 64,5 % du projet et un financement demandé à la MRC des Sources de 5 000 \$ en espèce et 7 500 \$ en nature;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
et appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

ET RÉSOLU,

QUE le comité administratif accepte le dépôt du projet présenté au programme Forces Francos Municipales du MAMH « Développer des échanges de collaboration franco-canadien sur le développement de la filière du chanvre ».

QUE le comité administratif accepte la demande de financement par la MRC des Sources de 5 000 \$ en espèce et 7 500 \$ en nature.

QUE le préfet, M. Hugues Grimard et le directeur général et greffier-trésorier, M. Frédéric Marcotte, soient autorisés à signer tout document nécessaire à ce dépôt de projet et la reddition de comptes.

Adoptée à l'unanimité.

2025-02-0740**PROTOCOLE DE MÉDIATION**

CONSIDÉRANT la réception du protocole de médiation sur le règlement d'abattage d'arbres de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu de partager les coûts entre les parties, soit la MRC des Sources (50 % de la facture), le Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec (25 % de la facture) et Laforêt, Coopérative de services forestiers (25 % de la facture);

CONSIDÉRANT la rencontre prévue le mercredi 26 février prochain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Martine Satre
et appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

ET RÉSOLU,

D'ACCEPTER ledit protocole de médiation et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, M. Frédéric Marcotte, à signer au nom de la MRC des Sources.

Adoptée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

2025-02-0741

RATIFICATION DE FIN DE PROBATION DE LA CHARGÉE DE PROJET ATTRACTIVITÉ ET PROMOTION DU TERRITOIRE, MME KARINE PINARD

CONSIDÉRANT l'entrée en poste de Mme Karine Pinard, en tant que chargée de projet attractivité et promotion du territoire, le 5 août 2024;

CONSIDÉRANT que la période de probation a pris fin le 5 février 2025;

CONSIDÉRANT la rencontre de fin de probation effectuée par la directrice au développement économique, le 11 février 2025;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive présentée par M. Frédéric Marcotte, directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le préfet, M. Hugues Grimard
et appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources engage officiellement, en date du 11 février 2025, Mme Karine Pinard, en tant que chargée de projet attractivité et promotion du territoire.

Adoptée à l'unanimité.

2025-02-0742

RATIFICATION DE L'OUVERTURE DU POSTE EN REMPLACEMENT POUR CONGÉ DE MATERNITÉ DE LA CHARGÉE DE PROJET EN TOURISME ET CULTURE, MME MARIE-MICHELLE OUELLETTE

CONSIDÉRANT le départ imminent de la chargée de projet en tourisme et culture, Mme Marie-Michelle Ouellette, pour un congé de maternité d'un an;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Martine Satre
et appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

ET RÉSOLU,

D'ACCEPTER l'ouverture du poste en remplacement pour congé de maternité un an de la chargée de projet en tourisme et culture, Mme Marie-Michelle Ouellette.

Adoptée à l'unanimité.

ATELIER DE TRAVAIL – ÉVALUATION ANNUELLE DES DIRECTIONS DE SERVICE

Le directeur général et greffier-trésorier utilise l'outil d'évaluation des directions de service pour obtenir la rétroaction des élus sur les différents objectifs de la dernière année et ceux à venir.

VARIA

Aucun sujet.

2025-02-0743

FIN DE LA RENCONTRE

Le conseiller M. Jocelyn Dion propose la levée de la séance à 16 h 00.

Adoptée à l'unanimité.